

aigle des États-Unis ont cours légal. La monnaie divisionnaire consiste en pièces d'argent de \$1, de 50, 25 et 10 cents, en pièces de nickel de 5 cents et en pièces de bronze de 1 cent. Cette monnaie divisionnaire d'argent a cours légal jusqu'à concurrence de dix dollars. Les pièces de 5 cents ont cours légal jusqu'à cinq dollars et la pièce de bronze de 1 cent jusqu'à vingt-cinq cents. Il n'y a aucune disposition concernant le rachat de la monnaie divisionnaire. Un tableau, à la page 821 de l'*Annuaire* de 1941, donne les particularités quant au poids légal, au titre, etc. des pièces de monnaie en circulation.

### 5.—Circulation des pièces de monnaie canadiennes, 31 décembre 1933-1947

NOTA.—Les chiffres portent sur les frappes nettes de pièces. Les chiffres de 1901-1925 paraissent à la p. 884 de l'*Annuaire* de 1927-1928. Ceux de 1926-1937, à la p. 988 de l'*Annuaire* de 1946. Les chiffres per capita reposent sur la population estimative donnée à la p. 148.

Année	Argent	Nickel	"Tombac"	Acier	Bronze	Total	Par tête
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1938.....	30,482,924	3,051,594	—	—	3,091,873	36,626,391	3-28
1939.....	32,236,145	3,355,906	—	—	3,276,771	38,868,822	3-45
1940.....	36,944,040	4,015,232	—	—	4,092,234	45,051,506	3-96
1941.....	40,339,221	4,467,463	—	—	4,648,567	49,455,251	4-30
1942.....	44,011,038	4,827,596	169,424	—	5,422,131	54,430,189	4-67
1943.....	51,009,046	4,826,033	1,407,424	—	6,300,627	63,543,130	5-38
1944.....	54,972,812	4,825,057	1,407,754	571,000	6,753,329	68,529,952	5-72
1945.....	58,327,590	4,823,237	1,407,462	1,521,170	7,499,263	73,578,722	6-07
1946.....	59,944,549	5,113,103	1,155,791	1,520,849	8,024,547	75,758,839	6-16
1947.....	61,049,986	5,503,117	868,994	1,520,647	8,382,327	77,325,071	6-15

**La Monnaie royale canadienne.**—La Monnaie d'Ottawa, succursale de la Monnaie royale en vertu de la loi de monnayage (impériale), 1870, avait été inaugurée le 2 janvier 1908. Par le chapitre 48, 21-22 Geo. V, elle est constituée succursale du ministère des Finances, et par la proclamation du 14 novembre 1931, émise en vertu de l'article 3 de la loi, elle est devenue depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1931 la Monnaie royale canadienne. Au début, les provinces de l'Amérique britannique du Nord et, plus tard, le Dominion du Canada faisaient frapper leur monnaie à la Monnaie royale de Londres ou à *The Mint, Birmingham, Lte.* Les opérations de la Monnaie royale du Canada se limitaient d'abord à la production de pièces d'or, d'argent et de bronze pour la circulation domestique, de souverains britanniques et de petites pièces frappées à forfait pour Terre-Neuve et la Jamaïque. Avant 1914, de petites quantités de matières d'or étaient affinées, mais durant la première guerre mondiale la Monnaie vint à l'aide du gouvernement britannique en établissant une raffinerie où près de vingt millions d'onces d'or sud-africain furent traitées pour le compte de la Banque d'Angleterre; le grand développement ultérieur de l'industrie minière de l'or au Canada a fait de l'affinage de l'or l'une des principales entreprises de la Monnaie. La plus grande partie de l'or fin sorti de l'or vierge expédié par les mines est livrée au ministère des Finances (depuis le 11 mars 1935, la Banque du Canada est l'agent du gouvernement) sous forme de barres d'environ 400 onces chacune; le reste est vendu sous forme commode aux manufacturiers. L'argent fin extrait de l'or vierge, s'il n'est pas requis pour le monnayage, est vendu à New-York ou livré aux entreprises manufacturières régionales.

Un exposé de l'organisation et des méthodes de travail de la Monnaie royale canadienne est donné aux pp. 912-916 de l'*Annuaire* de 1940.